

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE 'ELEVAGE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF DE
FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE
PARTAGE DE RISQUES (ProMIFA)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT
DU COMPTABLE DU PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF
DU FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE PARTAGE DE RISQUES
(ProMIFA)**

PRESENTATION DU PROJET

1. Contexte et justification

Le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) fondé sur le partage de risques est l'un des outils promus en juin 2018 par le Gouvernement togolais, afin de pallier les problèmes de financement de l'agriculture. Pour renforcer l'opérationnalisation du MIFA, le Gouvernement togolais, a négocié et obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le financement du Projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA).

Le ProMIFA a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA le 31 décembre 2018 et a lancé ses activités les 04 et 05 juillet 2019. L'unité de gestion du projet est entrée en fonction le 19 août 2019. L'Accord de financement, signé en date du 7 février 2019 entre la République Togolaise et le FIDA a été amendé le 31 mai 2021 et le 31 août 2021 pour prendre en compte les dons du mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres (RPSF 1 et 2) en réponse à la COVID-19.

L'objectif de développement du projet est d'offrir aux acteurs des chaînes de valeur agricoles organisées et performantes, un accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés. Le coût total du projet est estimé à 30,86 millions d'euros, financé à hauteur de : (i) 21,4% par le FIDA (prêt et don) ; (ii) 10,8% par l'Etat Togolais ; (iii) 18% par le secteur privé ; (iv) 5% par les bénéficiaires ; et (v) 44,7% restant à mobiliser.

Composantes du projet : Il s'agit d'un projet d'envergure nationale mis en œuvre à travers trois composantes : (i) Composante 1 : Appui technique au développement des chaînes de valeur agro-pastorales et à l'accès au marché ; (ii) Composante 2 : Appui au développement des produits et services financiers ; (iii) Composante 3 : Appui institutionnel au MIFA, coordination et gestion du projet.

Conçu pour une durée de 6 ans et sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la mise en œuvre du ProMIFA a été prévue en deux phases : (i) phase 1, de deux ans, de préparation préalable à la mise en œuvre ; (ii) deuxième phase, de quatre ans, d'exécution et de consolidation. Le passage de la première phase à la deuxième phase a été conditionné par l'atteinte de certains indicateurs de performance du projet qui ont été vérifiés lors de la mission de revue à mi-parcours (RMP) réalisée du 05 au 21 Juillet 2021. L'achèvement du projet est prévu en 2024.

La mission de RMP s'est tenue en juillet 2021 et a pris connaissance des nouvelles orientations politiques du Gouvernement traduites dans la Feuille de Route gouvernementale Togo 2025. Par son Axe stratégique 2 « Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie », le Gouvernement vise à : (i) Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ; (ii) Affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services ; (iii) Créer de véritables industries extractives et transformatrices. Parmi les projets sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage

et du Développement Rural (MAEDR), figure l'Accélération du MIFA (projet 14-Feuille de route) qui représente une priorité pour le Gouvernement. La mission de RMP a également fait le constat des évolutions intervenues au niveau de la structure du capital et de l'actionnariat du MIFA. Le MIFA initialement créé par décret N°2018-090/PR du 25 Avril 2018 comme Etablissement public à caractère économique et social, a évolué en MIFA Société anonyme (MIFA S.A.) avec l'entrée de capital privé. Pour renforcer les capacités de mobilisation de ressources afin d'accompagner le financement agricole, le 06 juin 2021, le Gouvernement a autorisé l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire, à savoir la société de la Plateforme industriel d'Adéticopé (PIA) qui aujourd'hui est l'actionnaire majoritaire.

Suite à cette évolution du contexte, le 25 mars 2022, le Gouvernement a transmis au FIDA une requête d'amendement de l'accord de financement du ProMIFA (Lettre No 1066/MEF/SG/DGTCP/DDPF/DPF) afin de permettre que le pilotage et la mise en œuvre de la deuxième phase du ProMIFA soient assurés par le MAEDR.

Une mission s'est alors déroulée du 4 au 18 juillet 2022 afin, conformément à cette requête du Gouvernement de : (i) clarifier et finaliser avec le Gouvernement, les détails du dispositif institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du projet, (ii) identifier les aspects à mettre à jour dans le document de conception du projet (DCP) et les manuels de mise en œuvre sur la base de l'accord de financement amendé et (iii) planifier le démarrage de la deuxième phase du ProMIFA.

La mission a traduit dans le document du projet, le changement d'ancrage institutionnel du ProMIFA et définit que la gestion et coordination du projet soit dorénavant assurée par une Coordination opérationnelle déléguée (COD), à l'instar des cadres de pilotage et coordination défini par le PNIASAN 2017-2025.

La mise en place de la COD permettra ainsi le démarrage de la phase 2 du ProMIFA.

Les présents TDRs sont ainsi proposés pour cadrer le recrutement du comptable de la COD.

CONTENU DE LA MISSION

1. Le Gouvernement du Togo a bénéficié du FIDA un fonds pour mettre en œuvre la phase 2 du projet d'appui au Mécanisme Incitatif du Financement Agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA). Le Gouvernement du togolais, à travers le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural entend utiliser une partie de ce fonds pour le paiement du contrat du comptable
2. Chaque recru (hommes ou femmes), de nationalité togolaise, hautement dévoué, combattif, ayant l'esprit entrepreneurial, capables de travailler sous pression bénéficiera d'un contrat d'une durée d'un (01) an

renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle satisfaisante de leur performance.

I- Dispositions spécifiques du poste du comptable :

a- Missions

Appuyer le RAF dans ses différentes missions de gestion administrative, financière et comptable au niveau de COD du projet. A cet effet, il/elle veillera à la prise en compte et à l'application correcte de l'ensemble des dispositions des accords de prêt/don, de la lettre à l'emprunteur, du manuel des procédures administratives, financières et comptables, du Manuel d'exécution du Projet, du code des marchés publics et du code de travail en vigueur au Togo.

b- Principales tâches :

De façon générale :

- ✓ Internaliser l'ensemble des documents administratifs, financiers et comptables du projet ;
- ✓ Faire une exécution rationnelle des dépenses conformément à l'esprit de la lettre à l'Emprunteur et de l'accord de prêt/don et ce, en respect des dispositions du manuel des procédures administratives, financières et comptables ;
- ✓ Assurer la comptabilité général et budgétaire à trois niveaux, de toutes les pièces justificatives du projet en garantissant les exigences de : (i) consistance et d'exhaustivité ; (ii) fiabilité et de pertinence ; et (iii) sincérité et de régularité ;
- ✓ Saisir quotidiennement les opérations et éditer les brouillards de saisie après pointage des opérations saisies et les pièces justificatives à les faire valider par le RAF ;
- ✓ Editer périodiquement pour analyse, les grand livres auxiliaires, analytiques et généraux, les balances auxiliaires, analytiques et générales ;
- ✓ Tenir à jour les livres auxiliaires et établir les états de synthèses intermédiaires, périodiques et les états financiers et les analyses de comptes pour s'assurer de la fiabilité, de la consistance et de l'évolution des informations comptables et budgétaires produites ;
- ✓ Assurer la tenue des livres trésorerie et l'édition régulière et à bonne date des situations requises, notamment :
- ✓ Assurer le suivi régulier des DRF et DPD en cours de paiement chez le bailleur
- ✓ Elaborer les rapprochements bancaires à bonne date avec analyse et documentation des écritures en suspens ;
- ✓ Assurer la détention du chéquier en circulation et assurer le contrôle de toutes les opérations de règlement.

- ✓ Veiller à la bonne tenue, la conservation et à la sécurité (classement et archivage) de l'ensemble des documents et pièces justificatives ;
- ✓ Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du projet ;
- ✓ Assurer le back-up (remplacement) en cas d'indisponibilité du RAF à l'exclusion du pouvoir de signature des chèques.

De manière plus spécifique :

- ✓ Élaborer et soumettre à temps au RAF, les projets de Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) incluant les justificatifs ;
 - ✓ Mettre en place et faire appliquer au sein de COD, un système de contrôle interne permanent efficace et rigoureux ;
 - ✓ Produire des données historiques utiles à une meilleure préparation des PTBA, et à l'évaluation de la performance budgétaire du projet ;
 - ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ;
 - ✓ Élaborer et mettre à jour le registre de l'ensemble des contrats et conventions signées tant au niveau de COD
 - ✓ Participer à la préparation du Programme de Travail Annuel et Budget (PTAB) de COD
 - ✓ Enregistrer les opérations comptables (comptabilité générale, analytique et budgétaire) à temps réel dans les livres et le logiciel de comptabilité conformément au SYSCOHADA ;
 - ✓ Élaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7);
 - ✓ Obtenir auprès des partenaires de terrain des pièces justificatives probantes des fonds mis à leur disposition dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, en vue de leurs classements et de la préparation des Demandes de Remboursements des Fonds (DRFs) ;
 - ✓ Gérer la caisse de menues dépenses ;
 - ✓ Classer et imputer les pièces comptables ;
- Saisir les pièces comptables sous le logiciel de comptabilité retenu par le Projet
- ✓ Analyser et justifier les soldes des comptes ;
 - ✓ Préparer les états de paie des salaires et indemnités, ainsi que les déclarations fiscales etc.;
 - ✓ Assurer l'inventaire annuel et la codification des immobilisations ;
 - ✓ Établir mensuellement les états de rapprochement bancaire ;
 - ✓ Assurer l'entretien des immobilisations ;
 - ✓ Gérer les stocks (carburant et fourniture de bureau) ;
 - ✓ Assurer le traitement des opérations de règlements ;
 - ✓ Tenir le registre des chéquiers et celui des chèques et des ordres de virement émis ;
 - ✓ Assurer le bon suivi des indicateurs financiers et comptables ;
 - ✓ Assurer le suivi des couts par catégorie de dépenses, par composantes et par source de financement ;

- ✓ Participer à l'organisation et à la réalisation de toutes les missions de suivi et supervision du FIDA et celles des services centraux de l'administration ;
- ✓ Participer à l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les rapports spécifiques du Projet.
- ✓ Participer aux commissions de dépouillement des passations de marchés et aux négociations financières des contrats ;
- ✓ Suivre les besoins en trésorerie et l'envoi des DRF de manière régulière
- ✓ Assurer la vérification interne des comptes selon les normes internationales d'audit, y compris l'audit des dépenses pour lesquelles des retraits de fonds FIDA sont effectués sur la base de relevés de dépenses;

Collecter les informations en provenance des autres composantes et mettre à jour, tous les trois mois, le coût des activités par rapport aux prévisions initiales

c-Qualifications requises :

Le/la Comptable devra avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle en matière de gestion comptable d'actions de développement rural.

Il/elle devra répondre au profil suivant :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 ou licence LMD en comptabilité ou gestion ;
- ✓ Justifier d'au moins 5 d'expérience professionnelle générale dans le domaine de la comptabilité au sein d'une administration publique/privée dont au moins 3 ans sur un projet de développement financé par les Partenaires Techniques et Financiers ;
L'expérience en qualité de comptable sur un projet de FIDA constitue un atout ;
- ✓ Être capable d'organiser et planifier ; de communiquer et apte à travailler en équipe ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des règles du système comptable SYSCOHADA ;
- ✓ Être âgé de 50 ans au plus à la date de dépôt des dossiers de candidature ;
- ✓ Une bonne connaissance des procédures de bailleurs notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes. Posséder des connaissances et pratique confirmées des règles et procédures de gestion des projets à financements extérieurs (IDA, FIDA, BAD, ...) ;
- ✓ Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout ;
- ✓ Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word / Excel / PowerPoint ;

- ✓ Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant ;
- ✓ Sera considéré comme atout supplémentaire a) une expérience en cabinet d'expertise comptable et d'audit et b) une expérience de gestion financière et comptable au sein d'un projet de développement à financement extérieur
- ✓ Être capable de travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ✓ Être doté de bonnes capacités de communication ;
- ✓ Être reconnu de très bonne intégrité ;

A compétence égale, les jeunes et les femmes seront privilégiées.